



ALTH
Maitre d'Ouvrage : Maire de la Commune de Yaoundé 1^{er}

Autorité Contractante : Maire de la Commune de Yaoundé 1^{er}

Commission de Passation des Marchés Publics : Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 1^{er}

ADDITIF N° 001 DU 10/03/2025

RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N°001/AONO/CAYI /SFMP/BMP/CIPM/2025 DU 03/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}

lot1 : construction d'un dalot 1,50 X 1,50 pour la traversée d'eau sis au quartier MBALLA 7

lot2 : construction d'un dalot 2,00 X 2,00 sur la rivière OKODO au quartier NKOLONDOM

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL (AAO)

AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<p>9. Cautionnement de soumission</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, timbré, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 600 000 FCFA pour le lot 2 et 800 000 FCFA pour le lot 2; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.</p>	<p>9. Cautionnement de soumission</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, timbré, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 600 000 FCFA pour le lot 2 et 800 000 FCFA pour le lot 2; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.</p> <p>Conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics, les cautions désormais devront être timbrées accompagnées du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC)</p>
<p>15. Critères d'évaluation</p> <p>15.1. Critères éliminatoires</p> <p>Offre administratif</p> <ul style="list-style-type: none">• Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;• Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);	<p>15. Critères d'évaluation</p> <p>15.1. Critères éliminatoires</p> <p>Offre administratif</p> <ul style="list-style-type: none">• Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;• Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);

<ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Non-respect du format de fichier des offres ; <p>Offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • Absence de l'attestation de catégorisation ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; • Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels; <p>Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière; • Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Non-respect du format de fichier des offres ; <p>Offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. • Absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt des offres de catégorisation ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; • Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels; <p>Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière; • Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
<p>15.2. Critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation de l'offre ; • Les références du soumissionnaire ; • La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) d'un montant de 20 000 000 FCFA pour le lot1 et 30 000 000 FCFA pour le lot2; • La qualification et l'expérience du personnel ; • Les moyens logistiques ; • La méthodologie <p>Le système de notation des offres est binaire (oui ou non).</p>	<p>15.2. Critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présentation de l'offre ; • Les références du soumissionnaire ; • La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) d'un montant de 20 000 000 FCFA pour le lot1 et 30 000 000 FCFA pour le lot2; • La qualification et l'expérience du personnel ; • Les moyens logistiques ; • La méthodologie et le délai d'exécution <p>Le système de notation des offres est binaire (oui ou non).</p>
<p>16. Attribution</p> <p>Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante <i>en incluant le cas échéant les remises proposées</i>. Un soumissionnaire peut être attributaire des lots s'il présente une offre technique sans conforme (sans fausse déclaration) et une offre financière moins disante.</p>	<p>16. Attribution</p> <p>Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante <i>en incluant le cas échéant les remises proposées</i>. Un soumissionnaire peut être attributaire des lots s'il présente une offre technique conforme (sans fausse déclaration ni autres critères susceptibles de le disqualifier).</p>
<p align="center">REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE (RPAO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Enveloppe A - : Dossier administratif</u> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée et signée ; 2) Attestation d'immatriculation certifiée datée de moins de trois (03) mois ; 3) Registre de commerce certifié par le greffier du Tribunal compétent du ressort ; 4) Cautionnement de soumission timbré d'un montant de six cent mille (600 000) de francs CFA pour le lot1 et huit cent mille 	<p align="center">REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE (RPAO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Enveloppe A - : Dossier administratif</u> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée et signée (communal et fiscal) ; 2) Attestation d'immatriculation certifiée datée de moins de trois (03) mois ; 3) Registre de commerce certifié par le greffier du Tribunal compétent du ressort ; <p>Cautionnement de soumission timbré (communal et fiscal) d'un montant de six cent mille (600 000) de francs CFA pour le lot1 et huit cent mille (800 000) FCFA pour le lot2</p>

<p>(800 000) FCFA pour le lot2 délivré par une banque ou une compagnie d'assurance habiletés à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics et acquitté à la main par l'émetteur,</p> <p>5) Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI ;</p> <p>6) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>7) Attestation pour soumission délivrée par la CNPS datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>8) Attestation de conformité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>9) Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;</p> <p>10) Quittance d'achat du DAO d'un montant de 75 000 FCFA ;</p> <p>11) Plan de localisation timbré, signé sur l'honneur précisant la Commune du lieu d'établissement, le quartier et le lieu-dit ;</p> <p>12) Accord de groupement notarié et pouvoir de signature le cas échéant.</p> <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 1), 4) ,5), 11), 12) et 13) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p>	<p>délivré par une banque ou une compagnie d'assurance habiletés à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics et acquitté à la main par l'émetteur accompagnées du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;</p> <p>4) Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI ;</p> <p>5) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>6) Attestation pour soumission délivrée par la CNPS datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>7) Attestation de conformité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;</p> <p>8) Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;</p> <p>9) Quittance d'achat du DAO ou la fiche de recette d'un montant de 75 000 FCFA ;</p> <p>10) Plan de localisation timbré, signé sur l'honneur précisant la Commune du lieu d'établissement, le quartier et le lieu-dit ;</p> <p>11) Accord de groupement notarié et pouvoir de signature le cas échéant.</p> <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 1), 4) ,5), 11), 12) et 13) étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p>
<p><u>MODE DE SOUMISSION</u></p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne, hors ligne. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes au soumissionnaire, il ne peut utiliser les deux modes à la fois</p>	<p><u>MODE DE SOUMISSION</u></p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne uniquement.</p>
<p>Critères d'évaluation</p> <p>Critères éliminatoires</p> <p>Offre administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis; • Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Non-respect du format de fichier des offres ; <p>Offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • Absence de l'attestation de catégorisation ; • Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; 	<p>Critères d'évaluation</p> <p>Critères éliminatoires</p> <p>Offre administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis; • Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission); • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Non-respect du format de fichier des offres ; <p>Offre technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; • Absence de la charte d'intégrité datée et signée ; • Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; • Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS. • Absence de l'attestation de catégorisation ou du récépissé de dépôt des offres de catégorisation ;

<ul style="list-style-type: none"> Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels; <p>Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière; Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; Non satisfaction, au moins 70% des critères essentiels; <p>Offre financière</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière; Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	
CHAPITRE IV : RECEPTIONS	CHAPITRE IV : RECEPTIONS
<p>42.3 Président : Le Maire de la Commune de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} ou son représentant (Maître d'Ouvrage) ;</p> <p>* Rapporteur : Le Délégué Départemental des Travaux Publics du Mfoundi ;</p> <p>* Membres :</p> <ol style="list-style-type: none"> le chef de service du Marché ; Le Délégué Départemental du MINHDU/MFOUNDI ou son représentant ; Le Chef de bureau des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} OU son représentant ; Le comptable matières de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi ou son représentant (Observateur) Le Co-contractant. 	<p>42.3 Président : Le Maire de la Commune de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} ou son représentant (Maître d'Ouvrage) ;</p> <p>* Rapporteur : Le Délégué Départemental des Travaux Publics du Mfoundi ;</p> <p>* Membres :</p> <ol style="list-style-type: none"> le chef de service du Marché ; Le Délégué Départemental du MINHDU/MFOUNDI ou son représentant ; Le Chef de bureau des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} OU son représentant Le comptable matières de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi ou son représentant (Observateur)

Ampliations :

MINTP
MINMAP
AFFICHAGE

